



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

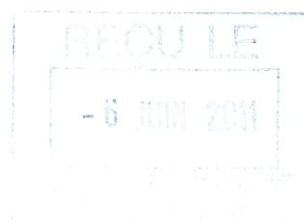
THEME : **DELEGATIONS 1**

OBJET : **REPLACEMENT DE DEUX REPRESENTANTS DU COLLEGE « HOTELLERIE ET HOTELLERIE DE PLEIN-AIR » AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DU TOURISME DE BRIANÇON**

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Alain NICOLOSO

Le Conseil Municipal du 9 octobre 2009 a décidé de fixer à 19 membres le nombre de membres du Comité de direction de l'Office du Tourisme et du Climatisme, dont 10 membres élus par le conseil, et 9 socio-professionnels choisis par le conseil municipal sur proposition des « collègues » suivants :

- Prestataires d'activités sportives ;
- Hôtellerie et hôtellerie de plein air ;
- Loueurs de meublés, résidences de tourisme, agences immobilières ;
- Centres, Villages de vacances du tourisme social et associatif, gîtes ;
- Commerçants (tous commerces plus restaurateurs, bars) ;
- Climatisme ;
- Remontées mécaniques;
- Transporteurs, autocaristes, taxis ;
- Associations de tourisme agréées et agents de voyages.

Les associations et organisations socioprofessionnelles ayant été consultées, les représentants des différents collèges appelés à siéger au comité de direction de l'Office du Tourisme et du Climatisme de Briançon qui ont été retenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Monsieur Hervé BOULAIS représentant titulaire, au titre du collège « hôtellerie et hôtellerie de plein air » au sein du Comité de direction de l'EPIC Office de tourisme de Briançon, était démissionnaire de son statut d'administrateur depuis la cession de son établissement en février dernier.

Aussi l'Office de tourisme a organisé une consultation écrite de l'ensemble des établissements concernés et une réunion spécifique, le 6 mai à 15h00, afin de désigner de nouveaux représentants. Il en est ressorti des urnes le résultat suivant :

- Titulaire : Mme Violaine PIQUET-GAUTHIER (Hôtel Edelweiss) en remplacement de M. Hervé BOULAIS (Hôtel de la Paix), démissionnaire,
- Suppléant : M. Jean-Paul BENOIT (Auberge de la Paix) en remplacement de M. Michel PONS (Camping Les Cinq Vallées).

Considérant que l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que *"le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.*

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin".

Considérant que pour alléger le déroulement de la séance, il est proposé que le conseil municipal se prononce sur la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Sont proposés comme représentants dans les différents collèges :

Représentants des socioprofessionnels ou associations	Proposition Titulaires	Proposition Suppléants
Activités sportives	SIMOND Stéphane	PONSART Christophe
Hôteliers - Camping	PIQUET-GAUTHIER Violaine	BENOIT Jean-Paul
Loueurs et Résidences de Tourisme – Agence Immobilières	REYMOND Sylvain	MILLET Thierry
Centres de vacances - Gîtes	FAURE-BRAC Maurice	DEGARDIN Danièle
Commerçants – Bars - Restaurants	AIGUIER Véronique	TIROLE Jean Michel
Climatisme	BURNICHON Christophe	BACH François
Domaine skiable	SALLE Jean-Yves	ARNAUD Patrick
Transporteurs – Autocaristes Taxis	BUSCA Nicolas	ASCETTINO Toni
Associations du Tourisme Agences de voyage	NUSSBAUM Richard	LENOIR Véronique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Stéphane SIMOND ne prend pas part au vote, en référence à l'Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 29
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Gerard Fromm
 Gérard FROMM



TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011
 PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011
 NOTIFIÉ LE

